

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/07/2012

Réception par le Prefet : 10/07/2012

Publication : 13/07/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-7-11-1

Séance du vendredi 6 juillet 2012

COOPÉRATION AVEC LE POWIAT DE WROCLAW (POLOGNE) ACCUEIL DE JEUNES POLONAIS POUR UN SÉJOUR SUR LE THÈME DE L'ENVIRONNEMENT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L 1115-1 à L1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales – chapitre V – relatifs à la coopération décentralisée,
- VU l'accord de coopération du 27 juin 2001 entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wroclaw, l'avenant n°1 du 19 mai 2004 et l'avenant n°2 du 3 décembre 2008,
- VU la délibération n°CG-2011-5-11-1 du Conseil Général du 7 décembre 2011 relative au budget primitif 2012 des actions de coopération transfrontalière, européenne et internationale,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'accueil d'un groupe de polonais composé de 6 enfants et de 4 accompagnateurs (dont un traducteur), soit 10 personnes au total, pour un séjour sur le thème de l'environnement, du 19 au 25 août 2012.
- autorise la prise en charge par le budget départemental 2012, programme F614/2686, chapitre 011, fonction 048, nature 6185, des frais d'hébergement et des repas du groupe polonais, la dépense correspondante s'élevant à 2 570 €.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté